

quemment, d'une façon générale, ils ont été exportés aux Etats-Unis, où il y a l'outillage voulu pour l'affinage.

M. COOTE: Ma question est celle-ci: Combien de demandes d'or le département a-t-il reçues? Du moins n'a-t-il pas reçu des demandes qu'il a rejetées?

L'hon. M. RHODES: Monsieur le président, je ne peux donner de réponse catégorique; mais je citerai un exemple: On m'a transmis une demande adressée au département par une société qui désirait, en échange de monnaie courante, recevoir une quantité assez considérable d'or. Dans la lettre il était donné à entendre que la société avait besoin de cet or pour payer des obligataires à l'étranger. Le département fit remarquer que ce remboursement ne serait d'aucune utilité pour les intéressés qui ne pourraient exporter leur or qu'avec un permis et que dans ces conditions ce permis ne serait pas accordé. Autrement dit on n'a pris aucune décision, quoique la demande n'ait pas été retirée. J'espère que cet exemple suffira à expliquer la situation. Je ne crois pas pouvoir aller jusqu'à dire que le département a refusé le remboursement de ces billets en or. Il s'est toujours appliqué à faire comprendre que ce remboursement n'aurait aucune utilité, puisque l'or ne pourrait être exporté.

L'hon. M. EULER: Auriez-vous refusé, si l'on vous avait demandé l'autorisation?

L'hon. M. RHODES: Je dis à mon honorable ami de Waterloo-Nord (M. Euler) que le département s'est efforcé de conserver jalousement notre provision d'or.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Je me proposais de poser la même question au ministre. Dans ce cas-là on a refusé non pas parce qu'on ne voulait pas rembourser en or, mais parce que l'on ne voulait pas permettre l'exportation; de sorte qu'il n'est pas exact de dire que pendant la période où l'exportation a été suspendue le département a réellement refusé de rembourser les billets en or.

L'hon. M. RHODES: Monsieur le président, d'une façon générale, c'est ce qui s'est passé. Bien entendu, le comité comprendra que, si l'exportation de l'or n'était pas interdite, sauf avec un permis, notre réserve d'or ne durerait pas une journée; il ne resterait pas un dollar.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Mais ce n'est pas ce que nous discutons. Voici ce que je veux souligner: Pendant la période où l'exportation a été suspendue le Gouvernement a-t-il refusé de rembourser ses billets en or? Je comprends qu'il soit à propos pour le

Gouvernement d'interdire l'exportation de l'or et de contrôler les réserves. D'un autre côté le Gouvernement a un contrat avec les porteurs de billets, et, pour moi, il importe peu que l'exportation soit interdite ou non. La question est celle-ci: Le département a-t-il refusé de rembourser les billets en or comme le prescrit la loi financière?

L'hon. M. RHODES: Comme je l'ai dit à l'honorable député de Macleod, je ne voudrais pas donner de réponse catégorique. Je sais qu'il n'y a pas longtemps nous avons remboursé pour quelque \$5,000 de billets, mais on a jugé que les circonstances étaient plutôt uniques. Même si nous ne refusions pas, l'application de la loi sur l'exportation de l'or suffirait à annuler les dispositions de la loi concernant le remboursement en or; en effet, il serait inutile à un particulier d'avoir de l'or quand il ne peut l'exporter.

M. YOUNG: Ne pourrait-il pas le vendre au cours du marché?

L'hon. M. RHODES: Non pas sous forme de monnaie.

L'hon. M. EULER: Je suppose que d'ordinaire les gens n'exigent pas de l'or. Habituellement s'ils ont des billets de l'Etat ou des banques ils ne font pas d'objection et ne demandent pas d'or. Mais je voulais demander au ministre,—peut-être ne désire-t-il pas répondre à la question,—si à cause des récents embarras dans les opérations financières aux Etats-Unis, il n'est pas vrai que les Canadiens possesseurs de billets, soit de l'Etat canadien ou de banques canadiennes, n'étaient plus aussi convaincus de la valeur et de la sécurité de ces billets. Ils pouvaient penser que l'or offrait beaucoup plus de sécurité. Je me demande si, à cette époque, des demandes ont été faites au département pour payer ou rembourser en or quelques-uns de ces billets.

L'hon. M. RHODES: Je répondrai très volontiers à la question de l'honorable député. De fait, je suis heureux qu'il l'ait posée, parce que la réponse sera comme un tribut au bon sens du peuple canadien et à sa foi absolue dans la stabilité des institutions canadiennes. Il me fait plaisir de répondre que je n'ai constaté aucune preuve indiquant le moindre changement d'attitude chez quelque personne ou compagnie, provenant de la situation créée aux Etats-Unis ou même coïncidant avec elle. Si je m'en souviens bien,—et je pense ne pas me tromper,—je puis dire qu'à ma connaissance, personne, au cours de cette période, n'a demandé d'échanger ses billets pour de l'or.

L'hon. M. MALCOLM: Le ministre peut-il nous dire si ses réserves d'or représentent un